



N° 15.05 ATTRIBUTION MARCHÉ TRAITEMENT DES DECHETS VERTS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Le conseil syndical dûment convoqué le 21 janvier 2015, s'est réuni en session ordinaire à ST Savin, le 04 février de l'an deux mille quinze sous la présidence de Monsieur Henri LEVY

Nombre de membres en exercice : 105 titulaires / Présents : 80 / Votants : 89

PRESENTS OU REPRESENTES :

- ① - Communauté d'Agglomération Porte de l'Isère (30)
- ② - Communauté de Communes de l'Est Lyonnais (7)
- ③ - Communauté de Communes des Collines du Nord Dauphiné (11)
- ④ - Communauté de Communes de la Vallée de l'Hien (8)
- ⑤ - Communauté de Communes de l'Isle Crémieu (24)

9 pouvoirs déposés

Après signature de la feuille de présence, vérification du quorum.

M. BOUVIER PATRON Denis, est nommé secrétaire de séance.

Il est exposé :



Le présent marché a pour objet le traitement des déchets verts provenant des déchèteries du territoire du SMND.

Il s'agit de renouveler le marché en cours qui arrive à échéance au 31 mars 2015. Les quantités sont estimées à 18 550 tonnes/an et le marché est passé en procédure d'appel d'offres ouvert.

Ce marché est alloti en 5 lots :

- **Lot n° 1** : Traitement des déchets verts provenant des déchèteries de Jons, Colombier-Saugnieu, Optevoz, La Balme les Grottes, St-Laurent de Mure et St-Romain de Jalionas.
- **Lot n° 2** : Traitement des déchets verts provenant des déchèteries de St Quentin Fallavier, Satolas et Bonce, l'Isle d'Abeau, Villefontaine et Panossas.
- **Lot n° 3** : Traitement des déchets verts provenant des déchèteries de Bourgoin Jallieu, Ruy Montceau, Nivolas Vermelle.
- **Lot n° 4** : Traitement des déchets verts provenant des déchèteries de Roche, Valencin, St Georges d'Espéranche.
- **Lot n° 5** : Traitement des déchets verts provenant des déchèteries de Chateavillain, Biol et St Victor de Cessieu.

Le présent marché est passé pour une durée ferme de 1 an, à compter du 1^{er} avril 2015. Il pourra être reconduit deux fois par période successive d'un an, à sa date anniversaire, par décision du pouvoir adjudicateur, notifiée au titulaire 2 mois avant l'échéance, soit une durée maximum de 3 ans jusqu'au 1^{er} avril 2018.

Après analyse et à l'issue de ses réunions, la commission d'appel d'offres a arrêté l'attribution des lots comme suit :

Lot n° 1 : société **CONFLUENCES AMENDEMENT**, pour un montant annuel de 199 400,00€ HT, soit 219 340,00€ TTC.

Lot n° 2 : société **SEMIDAO**, pour un montant annuel de 117 500,00€ HT, soit 129 250,00€ TTC.

Lot n° 3 : société **VEOLIA**, pour un montant annuel de 129 600,00€ HT, soit 142 560,00€ TTC.

Lot n° 4 : société **AGRO COMPOST**, pour un montant annuel de 93 000,00€ HT, soit 102 300,00€ TTC.

Lot n° 5 : société **VEOLIA**, pour un montant annuel de 34 200,00 € HT, soit 34 200,00€ TTC.

Le montant total annuel du marché s'élève donc à 573 700,00€ HT, soit 631 070,00€ TTC

Il est donc proposé d'autoriser le Président à signer ce marché.

La présente délibération a été adoptée à l'unanimité

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus
Au registre sont les signatures,
pour copie conforme

Il certifie la formule exécutoire et les formalités de publicités
effectuées

HEYRIEUX, le 04 février 2015

Le Maire

